

Date de la convocation 8 novembre 2016

Absent excusé : Julio Le Dias (pouvoir à P Chollier).

Vérification du quorum. Début de séance à 20h05.

Secrétaire de séance : Renaud Fontaine-Tranchant

Lecture et validation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 13 octobre 2016.

1- Environnement

Charte «zéro pesticide dans nos villes et villages» - Validation du plan de désherbage de la commune :

Le 10 juin 2016, le conseil municipal décidait de s'engager dans la démarche «Zéro pesticide dans nos villes et villages», sachant que la loi du 6 février 2014 prévoit l'interdiction totale des produits phytosanitaires pour la gestion des espaces verts des collectivités à l'horizon 2018.

La commune se doit d'être exemplaire pour sensibiliser les citoyens à supprimer l'usage des pesticides (car l'impact des pratiques chimiques des riverains est bien réel sur la qualité de l'eau et de l'air), afin de préserver la qualité de vie qui est la nôtre, le tourisme, l'économie, la vie associative et donc l'attractivité du territoire.

Un plan de désherbage communal a été réalisé en partenariat avec la Fédération Régionale de lutte et de Défense contre les Organismes Nuisibles en Rhône-Alpes (FREDON) et un groupe de travail communal composé d'élus et des agents des services techniques, qui prévoit des méthodes alternatives comme le paillage, le désherbage manuel, mécanique ou thermique selon trois zones : Zone 1-Entretien régulier (tous les 8 jours), Zone 2-Entretien modéré (tous les 15 à 21 jours), zone 3 Entretien faible (3 à 4 fois par an si besoin). Ce plan de désherbage servira de référence, entrainera davantage de temps d'entretien et un surplus de main d'œuvre qui peut être pondéré, soit par une plus grande acceptation de la flore spontanée (et donc une campagne permanente de communication pour expliquer la démarche), par des techniques et des calendriers d'entretien différents, par le fait de prendre systématiquement en compte l'entretien dès la conception d'un aménagement (à intégrer dans tout projet de maîtrise d'œuvre), mais aussi par l'achat d'outils adaptés. Il est possible d'obtenir une aide financière de l'Agence de l'Eau pour l'acquisition de matériel alternatif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le Plan de désherbage, outil évolutif qui pourra être révisé annuellement pour prise en compte des objectifs, des techniques, des finances communales, et des possibilités humaines et matérielles. Il autorise le Maire, à l'unanimité, à faire appliquer les principes énoncés dans ce plan, à signer l'acte d'engagement avec les différents partenaires (Préfecture, Frapna, Fredon, et Ecophyto), et à porter les crédits nécessaires aux budgets à venir, dans la limite des capacités financières de la commune.

Nettoyage de printemps 2017 : la date retenue par le Syndicat Mixte Nord Dauphiné est le samedi 25 mars 2017. L'école sera associée à cette démarche.

2- Urbanisme

Validation du règlement de l'Aire de Valorisation du Patrimoine (AVAP) : La rédaction de ce règlement découle d'un très important travail par la commission locale qui s'est réunie 8 fois, composée par le bureau d'étude, un agent communal chargé du Patrimoine, des conseillers municipaux, une personne représentant l'activité économique, la communauté de communes et les services de l'état.

Ce règlement est beaucoup plus précis que l'ancien règlement de ZPPAUP et est moins sujet à interprétation. Certaines contraintes non cohérentes, notamment au niveau de la zone d'activité, ont aussi été levées. Autre nouveauté, en cas de problématique non tranchée, il sera aussi possible de réunir une commission locale (CLAVAP). Une réunion publique sera organisée le 14 décembre à 18h. Après cet exposé, le conseil municipal, à 12 voix pour, et 2 abstentions (JP Marcel et C. El Amine) adopte le règlement de l'AVAP.

Départ de Mme Flavie Martinez à 21h00.

Information sur l'étude de programmation pour l'aménagement du lotissement du Pellan :

M. Lajoie présente le projet d'aménagement du terrain du Pellan retenu, sur la base des 3 scénarios possibles. Ce plan comportera environ 48 logements en mixant les espaces pavillonnaires, les appartements en immeubles R+1, les locations, l'accession à la propriété, des logements sociaux. Le scénario présente une urbanisation contenue et maîtrisée. Des espaces végétalisées seront maintenus sur les limites de la zone concernée, d'autres créées.

Une étude de sous-sol sera nécessaire afin de déterminer la perméabilité des sols. Celle-ci sera possible lors de sondages demandés par les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, car le projet se situe en zone de saisine archéologique. Pour répondre aux exigences de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, une sortie est envisagée sur le Chemin des Moines. Une signalisation sera étudiée avec la CCIC pour cette voie qui sera aussi empruntée par la Via Rhôna. Après délibération, valide le scénario présenté, à l'unanimité.

3 - CCIC

Election d'un élu titulaire et d'un élu suppléant à la future CC les Balcons du Dauphiné : Les communautés de communes de l'Isle Crémieu (CCIC), les Balmes Dauphinoises et le Pays des Couleurs fusionneront au 1^{er} janvier 2017. La conséquence de cette fusion est que la représentativité des communes au sein du futur conseil communautaire des Balcons du Dauphiné s'en trouvera modifiée. La future communauté de communes créée « les Balcons du Dauphiné » sera composée de 73 élus répartis entre les 47 communes membres.

Dans les communes de plus de 1000 habitants qui ne bénéficient plus que d'un conseiller communautaire, comme Hières-sur-Amby, il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant. Il faut noter que le titulaire doit faire partie du conseil communautaire sortant. Le suppléant doit lui faire partie du conseil municipal sans pour autant faire partie du conseil communautaire sortant.

Considérant les candidatures de M. Patrick Chollier comme délégué titulaire, et M. Jean-Pierre MARCEL, comme délégué suppléant au futur conseil communautaire des Balcons du Dauphiné, Après avoir voté, le conseil a élu à l'unanimité, M. Patrick Chollier délégué titulaire, et M. Jean-Pierre Marcel délégué suppléant.

4- Administration

Retrait de communes du Syndicat des Eaux (SIEPC) : Les communes de Villemoirieu et Chozeau sollicitent leur retrait du Service Public d'Assainissement Non Collectif confié au SIEPC. Ces deux communes souhaitent adhérer au Syndicat Mixte du Girondan (SMG) et lui transférer la compétence assainissement non collectif. Après délibération, le conseil autorise à l'unanimité le retrait des communes de Villemoirieu et Chozeau du SIEPC.

5- Finances

Virement de crédits : Le conseil municipal accepte à l'unanimité de modifier le budget principal de l'exercice 2016, afin de régler une facture, soit en section de fonctionnement - Dépenses,
Chapitre 065 - Article 6558 - Autres dépenses obligatoires : - 2 000.00 €
Chapitre 067 - Article 678 - Autres charges exceptionnelles : + 2 000.00 €

6- Questions diverses

Choix d'un nouveau fournisseur de gaz : après avoir étudié les devis de fournisseurs de gaz (Finagaz et Butagaz) dont les contrats sont sur 5 ans, le conseil retient, à l'unanimité, la proposition de Butagaz qui reste plus intéressante (3 720 € pour 5 ans), car elle évite tous les frais de pompage pour remplacement des cuves, et ceux pour mise en place d'une nouvelle installation.

Demande de subvention au Département pour le fonctionnement du musée municipal en 2017 : Comme chaque année, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter le Département, afin d'obtenir une subvention pour la gestion et l'animation du Musée Municipal en 2017.

Dissolution du collège Lamartine : A la suite de la position des différents maires et conseils municipaux s'opposant à la dissolution du syndicat intercommunal du collège Lamartine de Crémieu, le Préfet a abandonné le projet de dissoudre ce syndicat.

Via Rhôna : La Communauté de communes de l'Isle Crémieu a demandé à la commune de Hières-sur-Amby de mettre à disposition une partie de la parcelle cadastrée section AK n° 1, occupée jusqu'alors par une association de paintball au lieu-dit « le Rongier », dans le cadre de la mise en place de la Via Rhôna. L'association de paintball ayant accepté de libérer les lieux et de remettre le terrain en état, le conseil accepte de mettre ce terrain à disposition de la CCIC.

Association « Fondation de France » : cette association vient en aide aux propriétaires privés et publics dans le cadre de restauration de bâtiments et murs en pierre. La cotisation pour les communes de plus de 1 000 habitants se monte à 100 €. Le conseil municipal accepte d'adhérer à cet organisme.

Calendrier 2017 des conseils municipaux : Jeudi 19 janvier - Vendredi 17 février - Jeudi 16 mars - Vendredi 14 avril - Jeudi 18 mai - Vendredi 16 Juin - Jeudi 20 Juillet - Vendredi 15 septembre - Jeudi 19 Octobre - Vendredi 17 novembre - Jeudi 14 décembre.

Prochaine réunion jeudi 15 décembre 2016